

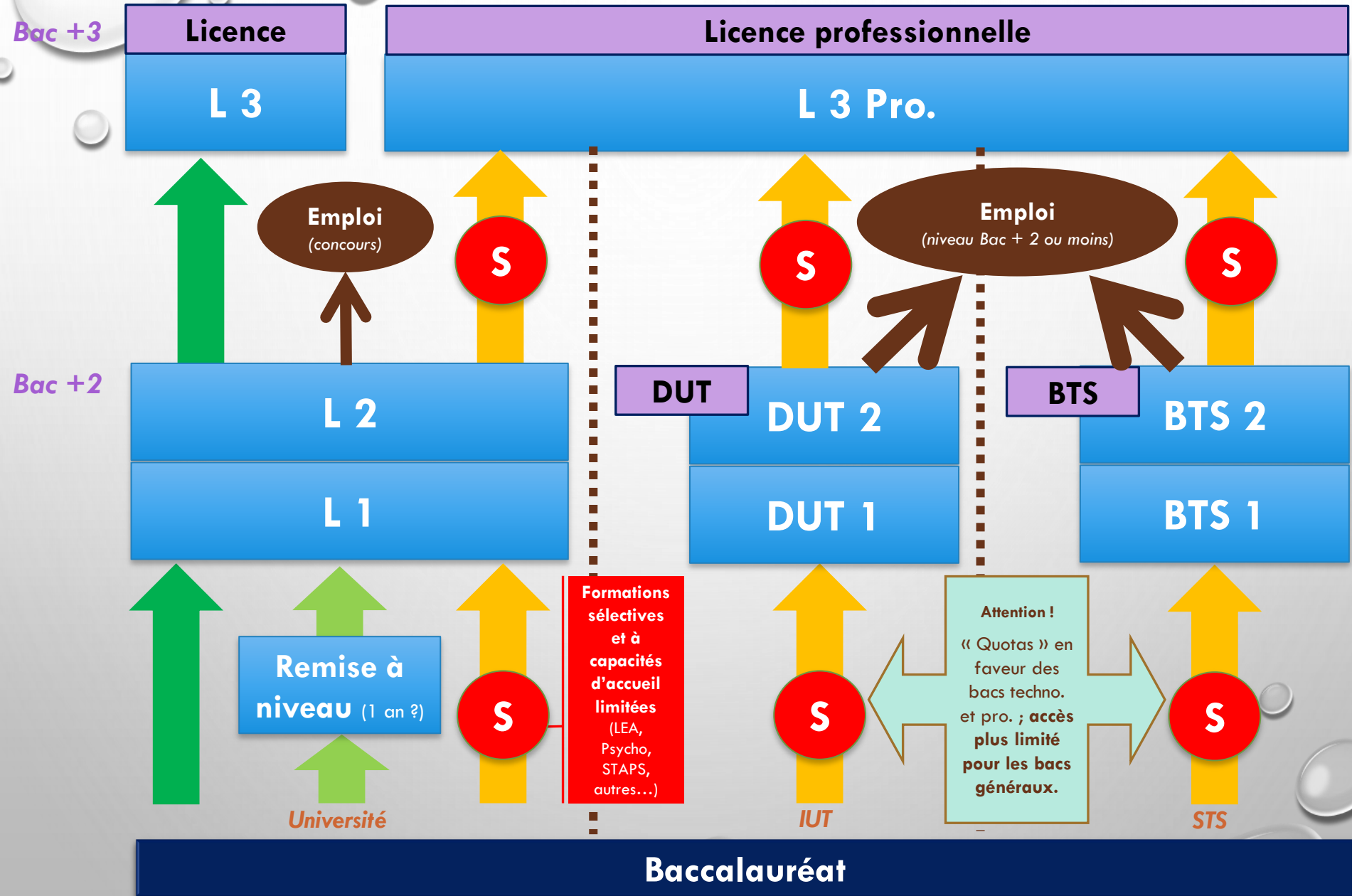


Orientation

Post-Bac

2017-18

Les parcours Bac +2/+3 :



Les changements annoncés pour les vœux post-bac (1) :

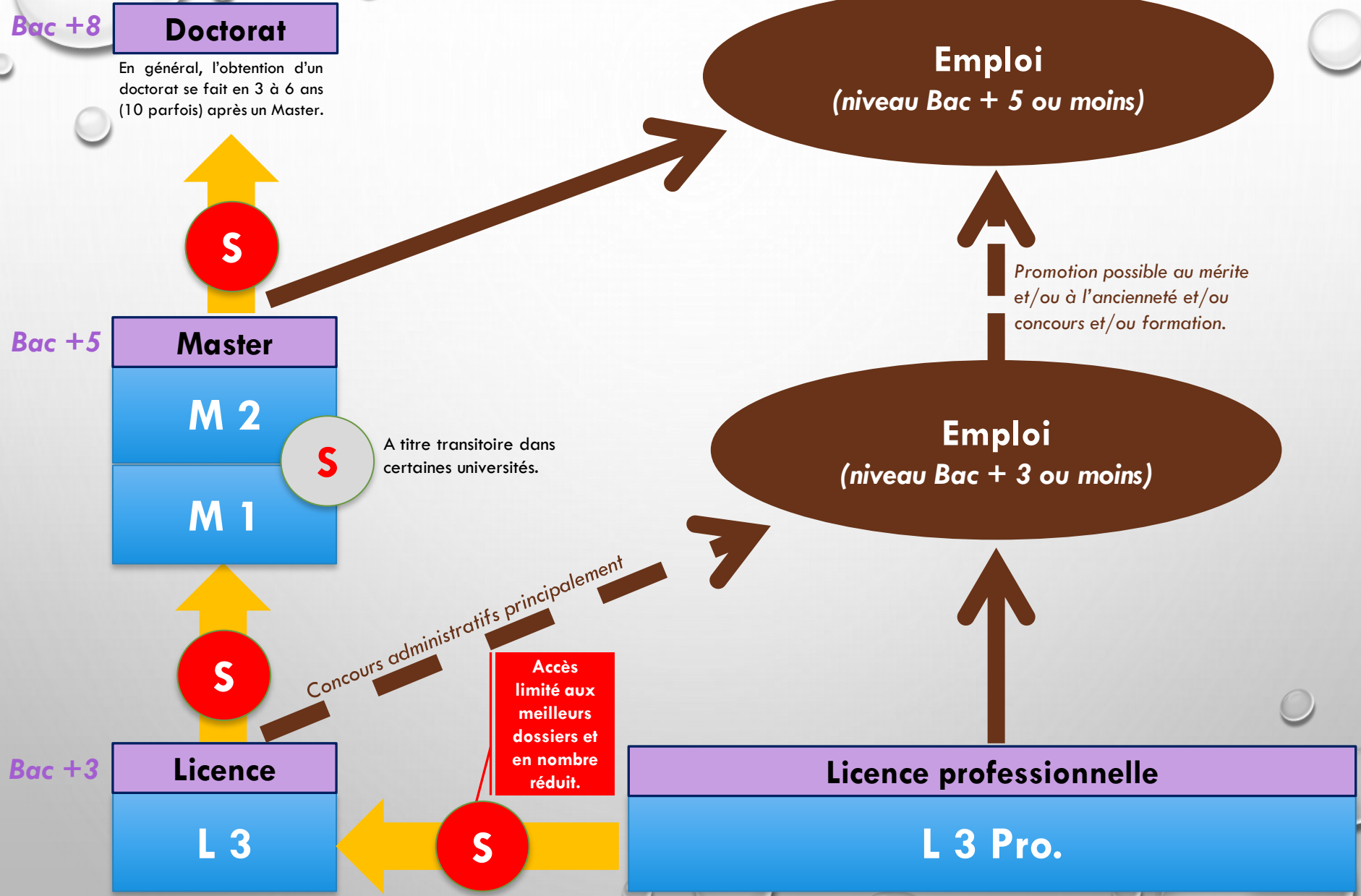
- **Fin du tirage au sort et accès aux études supérieures garanti aux bacheliers :**
 - **Mais pas dans n'importe quelles conditions.**
 - **Si le lycéen ne dispose pas des « compétences nécessaires » ; cours de remise à niveau obligatoire** (avant la rentrée, en ligne, modules supplémentaires pendant l'année de L1, ou année complète avant L1...).

- **Les vœux :**
 - **Une dizaine de vœux possibles** (entre janvier et mars) sur des **vœux groupés** (plusieurs filières dans le même vœux). Fin des priorités académiques, mais **vœux hors académie limités par les capacités d'accueil** (quotas).
 - **Fin du classement des vœux** et des vœux « pastille verte ».
 - **Nouveau vœu : année de césure** avec le statut d'étudiant.
 - **Plus d'informations sur les formations** (taux de réussite, connaissances et aptitudes nécessaires, nombre de candidatures, insertion professionnelle...).
 - **Un avis des enseignants** au 2^{ème} trimestre de terminale.
 - **Un avis de l'université.**
 - **Mêmes si les avis sont défavorables**, le lycéen pourra maintenir ses choix.
 - **Réponses oui ou oui si** (acceptation de la « remise à niveau ») ou **en attente** (uniquement les formations sélectives).
 - **Un temps limité** (10-15 jours) **pour y répondre et donc choisir** (donc renoncer aux autres vœux).
 - **Une seule vague d'affectation** mais en continu (avril-juin).

Les changements annoncés pour les vœux post-bac (2) :

- **Les filières à recrutement sélectif (double licence, licences bilingues...) et à capacité d'accueil limitée (en tension) restent, mais :**
 - **Sélection sur la base de « l'adéquation du candidat avec les attentes de la formation »** (= niveau et parcours de l'élève).
 - **Possibilité de demander uniquement des filières sélectives.** Si refus sur tous les vœux sélectifs , une **proposition alternative sera faite après les résultats du bac** jusqu'en septembre (commission avec affectation par le recteur dans une formation « proche »).
- **Des profils prioritaires (mais non exclusifs) pour accéder aux licences en tension :**
 - **Les établissements qui choisiront les étudiants prioritaires,** sur la base de **leur motivation, de leurs aptitudes et de leur dossier.** Les autres candidats se verront proposer une mise à niveau ou un parcours proche plus adapté.
 - **En STAPS, par exemple,** il faudra disposer de **compétences scientifiques** (attestées par la filière de bac et les notes obtenues dans les matières scientifiques en première et terminale), de **qualités rédactionnelles** pour argumenter un raisonnement, de **compétences sportives** (notes d'EPS, activité en club attestée...) et avoir eu un **investissement associatif** ou avoir assuré des responsabilités collectives (BAFA, travail d'animateur en club sportif, engagement de secouriste...).
- **Les césures seront plus facilement accordées :** pendant un semestre ou une année, pour s'investir dans "une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique", etc.

Après un bac +3 :



Mieux comprendre pour mieux choisir (1) :

- **L'université a changé** (et continue de changer) ; ne prenez pas votre expérience ou celles de vos enfants plus âgés comme référence :
 - **Des parcours plus adaptés** : tutorat, accompagnement des étudiants, passerelles, difficulté progressive...
 - **Elle permet aussi de retarder les choix définitifs d'1 ou 2 ans.** Moins un élève est certain de ses choix d'orientation ou de métier, moins il doit se spécialiser tôt.
 - Surtout avec l'introduction des **parcours systématiquement pluridisciplinaires** (exemple : économie-droit-gestion-AES ou Math-SVT-Chimie) ; le choix définitif de la spécialité de licence ne se fait qu'en 2^{ème} ou en 3^{ème} année.

- **L'accès en Licence pro. est sélectif** donc tous les titulaires d'un Bac +2 n'y seront pas admis, et ceux qui auront fait un **parcours IUT/BTS pourront très difficilement accéder à une licence « classique »** (donc risque d'arrêt des études à bac +2) :
 - Alors que **tous ceux qui auront validé leur année de L2 à l'université accéderont de droit en L3.**
 - BTS, DUT et Licences pro. **ont pour objectif l'entrée sur le marché du travail, pas la poursuite d'étude à Bac +5.**

Mieux comprendre pour mieux choisir (2) :

➤ Pour l'accès en Master :

- L'obtention d'une **licence « classique » (L3)** va devenir (quasiment) **incontournable, mais pas suffisante** : seuls les meilleurs pourrons obtenir le Master souhaité (une autre proposition sera faite pour les autres, dans une autre spécialité... **Laquelle ?**)
- Pour les titulaires de **licences professionnelles**, **il faudra d'abord passer par une année de L3** avec un nombre de places très limité, et sans garantie d'obtenir ensuite un accès en Master.
- **En plus de cette année de L3, il existe un risque pour certains, d'allongement supplémentaire de la durée des études** : élèves parfois plus « fragiles » en BTS ou IUT et/ou difficultés d'adaptation en licence classique (2^{ème} redoublement). **Donc des parcours en 3 à 5 ans par l'université, contre 4 à 7 ans par les STS/IUT, avant l'entrée hypothétique en Master.**
- Le choix d'études courtes type IUT ou STS **va limiter très fortement** (exclure ?) **la possibilité d'intégrer un Master : Traverser 4 étapes de sélection** (entrée IUT/BTS + entrée Licence pro. + entrée L3 + entrée Master) **contre 1 seule par la fac** (entrée Master).

L'obtention d'un diplôme n'est plus suffisante pour garantir la poursuite d'étude... **il faudra aussi obtenir les meilleurs résultats possibles** à chaque étape du parcours.